

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 13 juillet 2021

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021**

**2021 DASCO 102** Subvention (35 793 euros) à trois collèges au titre du budget participatif parisien du 12ème arrondissement édition 2019.

**M. Patrick BLOCHE, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Education ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation l'octroi d'une subvention d'investissement à trois collèges au titre du budget participatif parisien, édition 2019 ;

Vu l'avis du conseil du 12ème arrondissement en date du 23 juin 2021 ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'investissement est attribuée aux collèges Georges Courteline, Jean François Oeben et Paul Valery au titre du budget participatif parisien 2019 pour un montant total de 35 793 euros.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2021. Les établissements rendront compte de l'utilisation du crédit alloué (copie des factures).

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**